

Réaliser son Parcours Prévention Santé - PPS

1. Généralités

À partir de la saison **2026/2027**, la Fédération Française de Tennis de Table met en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)**. Ce nouveau dispositif remplace le questionnaire de santé pour les licenciés majeurs souhaitant obtenir ou renouveler une licence avec pratique sportive.

- **Licenciés mineurs** : l'auto-questionnaire de santé pour mineur continue à être utilisé. Le certificat médical est requis si l'auto-questionnaire n'est pas valide.

- **Licenciés majeurs de 18 à 64 ans** : le PPS est le seul document à être utilisé comme questionnaire de santé. Le certificat médical est requis si le PPS n'est pas validé.

- **Licenciés de 65 ans et plus** : le certificat médical est requis à chaque changement de catégorie (V65, V70, V75,) ou pour tout nouveau licencié quel que soit l'âge.

Entre changement de catégorie, le PPS est à utiliser comme questionnaire de santé. Le certificat médical est requis si le PPS n'est pas validé.

Dans tous les cas, le certificat médical peut remplacer l'auto-questionnaire ou le PPS

2. Réaliser son PPS

Le PPS est réalisé après avoir fait votre adhésion sur le site du club et obtenu la confirmation de sa licence par un mail de la fédération. La demande de licence est réalisée par le trésorier du club

Le PPS doit être réalisé dans l'espace licencié FFTT.

La création et validation de la licence créent votre compte dans l'espace licencié

2.1 Activer ou accéder à votre compte licencié :

Dans le mail d'attestation de licence, cliquer sur le premier bouton qui permet d'activer ou accéder à votre espace licencié.

- Si vous avez déjà activé votre compte, renseigner votre identifiant / mot de passe et connecter vous.

- Si vous n'avez pas activé votre compte, cliquer sur [Identifiant oublié ou activer son compte](#), taper votre adresse mail qui a reçu l'attestation de licence et sur [mot de passe](#) oublié pour créer votre mot de passe.

Attention à la double identification : après validation du mot de passe, un code que vous recevez dans votre boîte mail est à saisir à ce moment là

2.2 Réaliser votre PPS

Dans le premier écran d'accueil, cliquer sur PPS dans le menu de gauche.

Dans l'écran qui s'affiche, cliquer sur le bouton à droite [Lancer mon PPS](#)

Ecran étape 1: vérifier les données vous concernant

Ecrans étape 2 – 3 – 4 : **Lancer la vidéo et regarder jusqu'au bout** – Lire le texte en dessous de la vidéo

Si aucunes des situations ne vous concerne, cocher la case [J'ai lu et compris](#) – cliquer sur [CONTINUER](#)

Ecran étape 5 : lire les 10 règles d'or – Si absence de symptômes, cocher les 3 cases de confirmation en bas à gauche – Enfin cliquer sur [GENERER MON PPS](#) en bas à droite.

Sur l'écran suivant MON PASS PPS, cliquer sur le bouton [TELECHARGER L'ATTESTATION](#)

Pour terminer, quitter l'application

Attention : *si vous ne validez pas la ou les étapes 2 - 3 - 4 - 5, votre PPS ne sera pas valide et vous devrez fournir un certificat médical pour que votre licence soit valide*

Ci-dessous un lien vers le tutoriel FFTT

https://drive.google.com/file/d/1l52V0nyWl_eZXZu3g7zS-O-z1jOy4HA8/view?usp=sharing